

Pièce 1.

Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)

Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Février 2026

SCoT approuvé

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	8
LE TERRITOIRE	8
LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE D'OSSAU FACE À DEUX DÉFIS MAJEURS.....	9
LES 5 AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE	10
AXE 1 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE D'OSSAU GRÂCE AUX SPÉCIFICITÉS ET AUX COMPLÉMENTARITÉS DE SES DEUX BASSINS DE VIE ET DES POLARITÉS.....	11
1.1. Conforter une armature territoriale basée sur 2 pôles principaux, 2 pôles intermédiaires et touristiques, 4 pôles locaux et 10 communes rurales	11
1.2. Maintenir un niveau de services et d'équipements qui puisse répondre à tous les ménages	13
1.3. Développer, pour les déplacements quotidiens, des solutions de mobilité durable face aux enjeux spécifiques d'un territoire de montagne	13
AXE 2. RELANCER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE GRÂCE A UNE POLITIQUE HABITAT FORTE, TOUT EN ASSURANT UNE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	15
2.1. Inverser la tendance démographique par un accueil de 700 à 900 nouveaux habitants en 20 ans	15
2.2. Relancer la dynamique démographique sur la totalité des 18 communes	15
2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie.....	16

2.3.1. Proposer des typologies de logements variées afin de répondre aux besoins de tous les ménages : personnes âgées, personnes seules, couples, familles, saisonniers	16
2.3.2. Une politique habitat différente au Nord et au Sud	17
2.3.3. Asseoir la complémentarité entre chacun des 2 pôles principaux (Arudy, Laruns) et les communes voisines dans la typologie et la taille des logements	19
2.3.4. Développer la réhabilitation du bâti et renforcer la mobilisation des logements vacants.....	19
2.3.5. Répondre à la demande en logements sociaux	19
2.4. Inscrire la création et la mobilisation de logements dans une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » et d'une gestion économe de l'espace.....	20

AXE 3. AFFIRMER LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE BASÉE SUR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE, LE TOURISME ET LA FILIÈRE BOIS 21

3.1. Revitaliser les centres-bourgs en y maintenant et développant les activités artisanales et commerciales (mixite fonctionnelle) et les services à la personne.....	21
3.2. Développer les zones d'activités économiques dans un contexte de limitation de l'artificialisation	21
3.3. Affirmer la vocation agro-pastorale de la vallée d'Ossau	22
3.4. Développer la filière bois	23
3.5. Asseoir la stratégie touristique basée sur le 4 saisons, et en lien avec l'identité du territoire (activités pleine nature, culture locale, pastoralisme, gastronomie)	23

AXE 4. VALORISER LE PAYSAGE OSSALOIS ET SES COMPOSANTES COMME DES ATOUTS MAJEURS DU CADRE DE VIE ET DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE 27

4.1. Affirmer la vocation agro-pastorale des paysages Ossalois et des constructions qu'ils accueillent	27
4.2. Maintenir et restaurer l'identité ossaloise des centres-bourgs : espaces publics, patrimoine vernaculaire, formes urbaines, etc.....	31

4.3. Mettre en valeur et préserver les sites emblématiques remarquables du territoire tout en y maintenant l'offre touristique	33
4.4. Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions en cohérence avec l'identité ossaloise et les contraintes topographiques	36
AXE 5. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT SES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES, EN PRENANT EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES, EN FAVORISANT LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES, EN ADAPTANT L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	37
5.1. Conserver voire restaurer la trame verte et bleue du territoire.....	37
5.2 Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	38
5.3. Prendre en compte les risques et nuisances présents sur le territoire	39
5.4. Développer les Energies Renouvelables EnR	40
5.5. Adapter l'aménagement urbain au changement climatique.....	41

PREAMBULE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau. Il expose ainsi un projet politique à horizon 20 ans, répondant aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire et aux outils mobilisables par la collectivité. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la collectivité engage sur son territoire. Le code de l'urbanisme (L.141-3) énonce les objectifs assignables au PAS :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

LE TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est élaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau (CCVO).

La CCVO est née en 2009 et regroupe 18 communes. D'une superficie de 620 km², le territoire de la Vallée d'Ossau a une géographie marquée, avec au nord la zone du piémont et au sud une zone de moyennes et de hautes montagnes à mesure que l'on s'approche de la frontière avec l'Espagne, ciselées sur un axe nord-sud représenté par la route départementale 934 et le Gave d'Ossau.

La Vallée d'Ossau compte en 2020 une population d'environ 9 700 habitants, population qui stagne depuis une dizaine d'années. Malgré cette faible dynamique démographique, la Vallée d'Ossau possède une offre d'équipements et de services étoffée, notamment dans le domaine de la santé et du social.

Si le tourisme est le principal moteur de l'économie locale, été comme hiver, le tissu industriel présent au sein du bassin de vie d'Arudy emploie près de 500 personnes. A cela s'ajoute le tissu artisanal et commercial qui permet d'offrir des emplois au plus proches de la population.

Au sein de la vallée d'Ossau, l'agropastoralisme est le modèle agricole par excellence qui participe activement à la valorisation du territoire. La forêt est également prégnante au sein du territoire, que ce soit dans les paysages montagnards comme dans une filière bois en devenir.

L'authenticité de la culture ossaloise, l'histoire riche de la vallée et un environnement privilégié, théâtre de nombreux loisirs et pratiques sportives, confèrent au territoire une qualité de vie largement reconnue.

LE TERRITOIRE DE LA VALLEE D'OSSAU FACE A DEUX DEFIS MAJEURS

Le SCoT de la Vallée d'Ossau vise à répondre à 2 grands défis :

- **Défi n°1 : construire un projet de territoire pour une nouvelle croissance démographique sur l'ensemble de la vallée d'Ossau, en respectant les grands équilibres de l'armature urbaine basée sur deux polarités principales, des polarités secondaires et des communes rurales ; créer les conditions pour une croissance démographique sur chacune des 18 communes, afin de fixer une population permanente et dans l'objectif de conserver des centres-bourgs attractifs.**
- **Défi n°2 : construire un projet de territoire qui répond aux enjeux de la transition écologique et climatique, à la préservation des ressources naturelles et agricoles, à la mise en valeur du paysage ossalois et de son cadre de vie, en respectant les prérogatives de la Loi Montagne ; assurer l'attractivité du territoire en préservant son environnement tout en proposant un développement territorial qui puisse s'adapter aux enjeux climatiques et à la prise en compte et la prévention des risques naturels.**

Les réponses apportées face à ces deux défis sont déclinées en 5 axes majeurs du projet politique, avec le souhait de les afficher comme l'identité du projet de territoire sur les 20 prochaines années, en cohérence avec le réseau d'alliances avec les territoires voisins et en adéquation avec les démarches engagées : contrat de ruralité, contrat de dynamisation territoriale et de cohésion, label Petites Villes de Demain, ateliers des territoires (mobilités touristiques), Plan Avenir Montagne, programme LEADER, contrat de développement et de transition de la Montagne béarnaise, etc.



LES 5 AXES DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte tout en assurant une modération de la consommation d'espace

Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, le tourisme et la filière bois

Axe 4. Valoriser le paysage ossalois et ses composantes comme des atouts majeurs de l'identité et du cadre de vie du territoire

Axe 5. Assurer le développement du territoire en préservant ses ressources naturelles et agricoles, en prenant en compte les risques et nuisances, en favorisant le recours aux énergies renouvelables, en adaptant l'aménagement urbain au changement climatique

AXE 1 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE D'OSSAU GRACE AUX SPECIFICITES ET AUX COMPLEMENTARITES DE SES DEUX BASSINS DE VIE ET DES POLARITES

1.1. CONFORTER UNE ARMATURE TERRITORIALE BASEE SUR 2 POLES PRINCIPAUX, 2 POLES INTERMEDIAIRES ET TOURISTIQUES, 4 POLES LOCAUX ET 10 COMMUNES RURALES

Les enjeux de l'armature territoriale

La vallée d'Ossau a la particularité de se composer de deux bassins de vie centrés sur les anciens cantons d'Arudy au Nord et de Laruns au Sud. Chaque bassin de vie a ses propres spécificités :

- Le bassin d'Arudy, en lien direct avec les bassins de vie voisins (l'agglomération de Pau, le Haut-Béarn, le Pays de Nay) et avec une complémentarité entre les pôles intermédiaires ou locaux au sein même du bassin ; le caractère industriel de l'emploi est également une autre composante dans cette moitié Nord de la vallée,
- Le bassin de Laruns, dont l'activité économique est davantage tournée vers le tourisme, et avec une complémentarité spécifique entre Laruns et les Eaux-Bonnes. L'accès au logement pour les habitants est plus difficile qu'au Nord, avec une concurrence accrue entre l'habitat permanent, la résidence secondaire et les logements dédiés au tourisme (résidences touristiques).

Ces deux bassins de vie offrent aujourd'hui une complémentarité que le projet souhaite conserver et développer, afin de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, en matière d'équipements et services, d'emplois, de mobilités.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Maintenir la **complémentarité et l'équilibre entre d'un côté, les 8 pôles** - qui accueillent la majorité des services et équipements - et de l'autre côté, les **communes rurales qui gravitent autour de ces pôles**. Ces communes rurales, à vocation principale résidentielle, ne doivent pas entrer en concurrence pour l'accueil des équipements et des services de la gamme intermédiaire et supérieure, qui doivent d'abord s'implanter dans les pôles. Cela doit néanmoins s'accompagner d'un maintien et d'un développement des services et des équipements de proximité dans les communes rurales, afin d'offrir à l'ensemble de la population un accès à ces services et garantir l'attractivité de l'ensemble de la Vallée,
- Maintenir et développer les services et équipements sur les **deux pôles principaux** qui concentrent près de la moitié des équipements de la vallée d'Ossau,
- Maintenir et développer les **complémentarités entre Laruns et les Eaux-Bonnes**,
- Maintenir et développer la synergie entre **Arudy et les autres pôles de la moitié Nord du territoire** : Bielle, Buzy, Rébénacq, Sévignacq-Meyracq, tout en permettant aux habitants de ces communes de profiter de la proximité des bassins d'emplois voisins (Haut-Béarn, agglomération de Pau),
- Maintenir les **complémentarités spécifiques** entre les communes d'Arudy, Sévignacq, Izeste et Louvie-Juzon.



L'armature territoriale de la vallée d'Ossau à conforter

1.2. MAINTENIR UN NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS QUI PUISSE REpondre A TOUS LES MENAGES

Les enjeux des équipements et des services en vallée d'Ossau

Avec plus de 500 équipements à l'échelle de la vallée, le territoire dispose aujourd'hui d'un très bon niveau d'équipements, accessible rapidement pour la majorité de la population puisque les centres-bourgs sont situés à moins de 15 minutes en voiture d'Arudy ou Laruns, les deux pôles principaux.

Le niveau d'équipements apparaît néanmoins disparate, car 85% des équipements sont localisés sur 8 communes (les 8 pôles identifiés) et près de la moitié des équipements uniquement dans les deux pôles principaux (Arudy et Laruns), ce qui démontre l'enjeu qui pèse sur les pôles identifiés dans le chapitre précédent.

Si les domaines de la santé, du social, des services aux particuliers (artisans, banques, coiffeurs) sont très bien couverts, il faut enfin noter que les équipements de la gamme supérieure (hypermarché, poissonnerie, parfumerie, lycées, urgences, etc.) font défaut, ce qui contraint les habitants de la vallée à se diriger sur Pau ou Oloron-Sainte-Marie.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- **Maintenir le niveau d'équipements et de services** (50 équipements et services pour 1000 habitants) pour assurer les besoins quotidiens des habitants actuels et futurs, principalement sur les pôles mais également dans les plus petites communes (services et équipements de proximité), en cohérence avec les objectifs du contrat de développement et de transitions de la Montagne Béarnaise (Vallée d'Ossau, Haut-Béarn, Pays de Naye),
- Maintenir et développer les équipements et services liés à la **santé, au social, aux services aux particuliers** qui constituent une part importante du niveau d'équipements et dont la demande est en hausse du fait du vieillissement de la population,
- **Adopter une stratégie commerciale** qui vise à :
 - Maintenir et développer les commerces en priorité dans les 8 polarités,
 - Maintenir et développer les commerces dans les centres-bourgs (polarités et communes rurales), en favorisant la réhabilitation du bâti existant,
 - Limiter l'implantation commerciale dans les zones d'activités à vocation artisanale ou industrielle afin d'éviter la fuite des commerces depuis les centres-bourgs vers ces zones d'activités,
 - Limiter l'implantation des commerces le long des axes routiers hors centres-bourgs.

1.3. DEVELOPPER, POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS, DES SOLUTIONS DE MOBILITE DURABLE FACE AUX ENJEUX SPECIFIQUES D'UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

Les enjeux mobilités

La mobilité reste un enjeu crucial en territoire de montagne.

Il s'agit sur ce territoire marqué par le relief de permettre à la population d'accéder aux services, aux équipements et à l'emploi.

Il s'agit de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle (85% des déplacements s'effectuent en voiture en vallée d'Ossau), pour des raisons climatiques, énergétiques, de santé ou pour limiter les nuisances dans les centres-bourgs traversés.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Le maintien du niveau de services et d'équipements au sein de l'armature territoriale (chapitre précédent) permettant de limiter les déplacements quotidiens en rapprochant la population de ces services et équipements,
- À l'échelle de la vallée d'Ossau, continuer à développer les alternatives à la voiture individuelle : services de mobilité à la demande (OssauLib'), transports collectifs, co-voiturage (développer les outils numériques ou els démarches type « réseau pouce », etc.), plans de déplacement des entreprises, etc.
- Promouvoir les mobilités actives, notamment cyclables (valoriser le schéma cyclable de la Vallée), principalement au sein des centres-bourgs et leur environnement immédiat, ou en valorisant la voie verte de la vallée d'Ossau, et en cohérence avec les contraintes existantes (topographie),
- Repenser les mobilités touristiques : *cet objectif est détaillé dans l'axe 3,*
- Droit à l'expérimentation : exemple de la mise en place de la navette virtuelle vers l'agglomération paloise,
- Aménagements urbains facilitant les mobilités douces.

AXE 2. RELANCER LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE GRACE A UNE POLITIQUE HABITAT FORTE, TOUT EN ASSURANT UNE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

2.1. INVERSER LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE PAR UN ACCUEIL DE 700 A 900 NOUVEAUX HABITANTS EN 20 ANS

Les enjeux démographiques

La vallée d'Ossau présente en 2020 une population de 9688 habitants, soit près de 500 habitants en moins en 11 ans. Cette baisse démographique s'accompagne d'un vieillissement de la population (en 2009, les moins de 50 ans représentaient 55% de la population en 2019, ils ne sont plus que 48%) et d'une augmentation du nombre de personnes seules. Concernant les personnes seules, il faut noter que la majorité de celles-ci ont plus de 65 ans (69,5%), ce qui démontre aussi comment le vieillissement de la population agit sur la structure des ménages. Cependant, les personnes seules augmentent également en nombre important chez la tranche d'âges de 55-64 ans, avec une part qui est passée de 14% en 2009 à 20.3% en 2020.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Le projet vise à inverser la courbe démographique en accueillant des nouveaux ménages sur le territoire.

Afin de lutter contre le vieillissement de la population, l'objectif est d'accueillir des jeunes ménages actifs.

Le SCoT vise un scénario démographique ambitieux afin d'inverser la tendance de ces dernières années. L'objectif est d'accueillir environ **700 à 900 habitants** supplémentaires sur la période 2025-2045.

2.2. RELANCER LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE SUR LA TOTALITE DES 18 COMMUNES

Les enjeux

Si la démographie est en baisse à l'échelle de la vallée d'Ossau, certaines communes échappent à cette tendance et continuent à gagner des habitants, c'est le cas d'Arudy, Buzy ; la commune de Laruns connaît une population stable depuis 2014.

L'enjeu pour le territoire est de proposer un scénario démographique qui puisse profiter à l'ensemble des communes de façon à limiter les déséquilibres au sein même de la vallée.

Les objectifs

Le SCoT vise à créer les conditions d'accueil de nouveaux habitants sur l'ensemble de la vallée d'Ossau de façon à créer de la croissance démographique sur chacune des 18 communes, tout en conservant l'équilibre territorial établi dans l'axe 1.

2.3. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE HABITAT DIFFERENCIEE SUR LES DEUX BASSINS DE VIE

Les enjeux de la politique habitat

Le premier enjeu est de proposer des logements permanents pour les habitants, actuels ou futurs. Un manque d'offre de logements conduit beaucoup de ménages à quitter le territoire faute de trouver un logement adéquat, pour différentes raisons : logements inadaptés, prix, absence d'une offre locative suffisante, etc.

Le second enjeu consiste à répondre à la multiplicité des parcours résidentiels (chaque tranche d'âge possède ses besoins propres en matière de logements), que ce soit pour la population actuelle (et vieillissante) comme pour la population future, et compte tenu de l'objectif d'accueillir des familles (grands logements) ou des jeunes ménages (petits logements, locatifs).

Le territoire présente également des besoins disparates d'une commune à l'autre, qui doivent être pris en compte afin de proposer une politique habitat qui tienne compte non seulement des deux bassins de vie mais également plus subtilement des spécificités communales.

En tant que territoire touristique, la vallée est confrontée à des problématiques spécifiques : accueil de saisonniers, concurrence entre le parc de résidences principales et les résidences secondaires.

Enfin, cette politique habitat doit s'inscrire dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain, en favorisant la mobilisation des logements vacants et le renouvellement urbain, comme le fait déjà le territoire au travers des logements communaux par exemple. La mobilisation des logements vacants permet également d'augmenter l'attractivité des centres-bourgs.

2.3.1. Proposer des typologies de logements variées afin de répondre aux besoins de tous les ménages : personnes âgées, personnes seules, couples, familles, saisonniers

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Le SCoT vise à créer une offre de logements qui puissent répondre à l'ensemble des ménages déjà présents sur le territoire où susceptibles de s'y installer :

- **Les personnes âgées.** Malgré l'inversion de tendance démographique souhaitée par le SCoT, le vieillissement perdurera. Il s'agit donc de proposer des logements qui répondent à leurs besoins : petits logements, en rez-de-chaussée, à proximité des services et équipements. Il s'agira également de pérenniser et de développer les établissements d'accueil pour personnes âgées, voire de favoriser le maintien à domicile,
- **Les personnes seules.** Le diagnostic montre un pourcentage important de personnes seules, pas seulement des personnes âgées, ce qui justifie la création ou la mobilisation de logements de petite taille,
- **Les familles** (dont les familles recomposées), qui nécessitent des logements plus grands,
- **Les ménages modestes ou les jeunes ménages**, qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété. Dans ce cadre, l'augmentation du parc locatif est indispensable pour répondre à leur demande,
- **Les travailleurs saisonniers.**

Les élus souhaitent développer l'habitat permanent pour permettre à tous les ménages de trouver un logement sur le territoire, en accession ou en locatif. Afin de relancer la dynamique démographique de la vallée d'Ossau (notamment en accueillant en priorité des jeunes ménages), l'objectif premier est de renforcer la part de résidences principales dans la composition du parc de logements, sur l'ensemble des 18 communes et *a fortiori* sur les communes où la part de résidences secondaires est importante.

En parallèle, la mobilisation de logements (logements vacants, réhabilitation) pour la production de résidences secondaires est nécessaire pour répondre à la stratégie touristique du territoire, le tourisme constituant un des piliers de l'économie ossaloise.

Le SCoT prévoit la création ou la mobilisation de 900 logements sur 20 ans. Cet objectif prend en compte :

- L'accueil des nouveaux habitants,
- Le desserrement des ménages,
- Les besoins en résidences secondaires.

2.3.2. Une politique habitat différente au Nord et au Sud

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Une politique habitat qui doit répondre à des ménages différents aux Nord et au Sud

Le SCoT prévoit la mise en place d'une politique de l'habitat différenciée et complémentaire dans la partie Nord du territoire (ancien canton d'Arudy) et dans la moitié Sud du territoire (ancien canton de Laruns).

Dans la moitié Nord du territoire, la proximité des bassins d'emplois voisins permet aux communes d'attirer des ménages (jeunes actifs, familles), qui habitent sur la vallée d'Ossau mais dont au moins un des membres actifs de la famille va travailler à l'extérieur. Le niveau d'emplois dans la moitié Nord lié à l'industrie et à l'artisanat permet également d'accueillir des ménages actifs.

Dans la moitié Sud, la filière touristique implique des emplois davantage liés à cette filière (dont les travailleurs saisonniers, les stagiaires) ainsi qu'une concurrence accrue entre le parc de résidences principales et le parc de résidences secondaires ; cette concurrence entre le parc secondaire et le parc principal induit des difficultés pour ce secteur géographique à fixer une population permanente. La politique habitat dans la moitié Sud du territoire doit donc répondre à ces enjeux : proposer des logements pour une population permanente et pour des saisonniers, tout en maintenant un parc de résidences secondaires dynamique (création, réhabilitation, etc.) qui ne vienne pas faire concurrence avec le parc de résidences principales.

Relancer la démographie à Laruns-les Eaux Bonnes, maintenir la dynamique sur le secteur d'Arudy

L'armature territoriale repose également sur le maintien des deux pôles principaux (Laruns, Arudy) avec la prise en compte de la complémentarité entre la commune de Laruns et celle des Eaux-Bonnes. Le maintien du statut de polarités se traduit par le maintien du niveau d'équipements et de services qui rayonne sur l'ensemble de la vallée. Cela se traduit également par le maintien d'une population permanente qui justifie ces équipements et ces services. Le SCoT vise à redynamiser la démographie à Laruns tandis qu'il s'agira de maintenir la dynamique de ces dernières années sur le secteur d'Arudy.



Des constructions récentes à Laruns

2.3.3. Asseoir la complémentarité entre chacun des 2 pôles principaux (Arudy, Laruns) et les communes voisines dans la typologie et la taille des logements

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Chaque pôle principal (Arudy, Laruns) fonctionne en synergie avec les communes voisines. Le SCoT vise à asseoir cette complémentarité dans l'offre de logements, afin de concilier les demandes des ménages et les enjeux liés à chaque commune, et en lien avec les démarches engagées (label Petites Villes de Demain à Arudy et Laruns, contrat de ruralité signé en juillet 2019, contrat de dynamisation territoriale et de cohésion).

Chacune des pôles principaux visera une densité plus élevée que dans les autres communes, notamment à proximité des équipements et des services. Cette densité pourra se traduire par des typologies de logements variées, incluant des logements groupés, collectifs et individuels.

Dans les communes voisines des pôles principaux, des densités plus faibles pourront être acceptées, notamment pour répondre à la demande de maisons individuelles.

Cette diversité se traduira également dans la taille des logements. Là où les pôles principaux accueilleront, notamment, dans leurs parcs des petits et moyens logements, les communes voisines étofferont leurs parcs avec des logements plus grands, par exemple pour répondre aux besoins des familles.

Cela n'interdit pas, dans les communes rurales, des opérations de logements groupés ou collectifs ainsi que la création ou la mobilisation de logements de petite taille.

2.3.4. Développer la réhabilitation du bâti et renforcer la mobilisation des logements vacants

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Le SCoT vise à une mobilisation des logements notamment dans les pôles principaux (Arudy : 10% LV ; Laruns : 9,6% ; Louvie-Juzon : 12,6%).

Le SCoT vise à accompagner la rénovation et la réhabilitation des logements existants, pour proposer un parc de logements attractifs pour tous les ménages et en cohérence avec les démarches engagées (plateforme de rénovation énergétique de l'habitat en lien avec le Haut-Béarn et le Pays de Naye, Plan Avenir Montagne). Ces objectifs de réhabilitation (notamment thermique) devront tenir compte de l'adaptation au changement climatique, tout en permettant d'agir sur l'attractivité des centres-bourgs et afin de proposer des logements proches des équipements et des services.

2.3.5. Répondre à la demande en logements sociaux

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Le SCoT visera à répondre aux ménages qui trouvent des difficultés à se loger, afin de proposer un parc de logements avec de l'accès social, des locatifs sociaux, des logements communaux. La stratégie du SCoT vise notamment à proposer ces logements sociaux (en lien avec les bailleurs sociaux ou dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ») pour répondre aux besoins en logements locatifs. Ces logements seront situés de façon préférentielle à proximité des équipements et des services du territoire.

2.4. INSCRIRE LA CREATION ET LA MOBILISATION DE LOGEMENTS DANS UNE TRAJECTOIRE « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » ET D'UNE GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Dans le contexte de la loi Climat et Résilience et en cohérence avec le SRADDET, le SCoT s'inscrit dans la trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Le SCoT vise un développement urbain dans une stratégie de réduction de 50% de la consommation foncière sur la période 2025-2035 par rapport à la décennie précédente.

Le SCoT, pour répondre à cet objectif, vise à :

- Mobiliser les logements vacants,
- Densifier les espaces qui peuvent l'être (dents creuses sans contraintes),
- Augmenter les densités dans les secteurs propices à des densités plus fortes qu'ailleurs,
- Proposer des typologies de logements variées (individuels, groupés, collectifs),
- Reconquérir les friches existantes.

L'objectif de consommation d'espace du SCoT toutes fonctions urbaines confondues (habitat, activités économiques, équipements) est de 25 à 30 ha sur 20 ans.



Des logements groupés à Laruns

AXE 3. AFFIRMER LA STRATEGIE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE BASEE SUR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE, LE TOURISME ET LA FILIERE BOIS

3.1. REVITALISER LES CENTRES-BOURGS EN Y MAINTENANT ET DEVELOPPANT LES ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES (MIXITE FONCTIONNELLE) ET LES SERVICES A LA PERSONNE

Les enjeux des centres-bourgs

Les centres-bourgs, sur ce territoire montagnard, sont les composantes fondamentales de l'attractivité du territoire : ils accueillent la majorité des équipements et des services, des emplois et ils constituent une part de l'identité ossaloise, au travers des formes urbaines et de l'architecture qui s'y trouvent.

Le tissu artisanal (notamment lié aux services aux particuliers) et commercial, pilier important dans l'économie du territoire, se trouve dans ces centres-bourgs.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Pérenniser la mixité fonctionnelle dans tous les centres-bourgs, en accueillant les logements, les commerces, les activités non nuisantes, les équipements et les services (en respectant la hiérarchie établie dans l'axe 1) et notamment les services à la personne,
- Adopter une stratégie visant à préserver les commerces des centres-bourgs,
- Poursuivre la politique commerciale engagée à l'échelle de la montagne (action commerciale de proximité).
- Anticiper la désaisonnalisation de certaines activités (cf. axe tourisme) pour tendre vers la pluriactivité de certains actifs et ainsi fixer la population sur le territoire.

3.2. DEVELOPPER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS UN CONTEXTE DE LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION

Les enjeux des zones d'activités économiques

Malgré un nombre d'emplois important (environ 3000 en 2020), le territoire a perdu plus de 300 emplois en 11 ans. Il s'agit donc pour le territoire de créer des emplois, notamment sur les zones d'activités économiques qui accueillent aujourd'hui les plus grandes entreprises du territoire.

Il faut distinguer les zones d'activités communautaires (Arudy, Laruns), des zones locales qui accueillent plus modestement 1 ou 2 entreprises.

L'enjeu réside donc également à accueillir des entreprises dans ces zones, en conservant un objectif de modération de la consommation d'espace et en respectant l'armature urbaine du territoire (axe 1).

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Identifier les zones d'activités stratégiques où de l'extension urbaine sera autorisée et conserver les autres zones dans leur enveloppes actuelles, tout en prenant en compte les spécificités actuelles ou futures de chaque zone (atouts, contraintes, entreprises existantes),
- Favoriser la densification et/ou la requalification à l'intérieur des autres zones d'activités avant l'ouverture en extension urbaine,
- Proposer un aménagement qualitatif des zones économiques pour attirer des nouvelles entreprises sur le territoire,
- Adopter une stratégie d'accueil des entreprises en lien avec les atouts du territoire (industrie, industrie agro-alimentaire, tourisme 4 saisons, sports de pleine nature, paysages, etc.),
- Pérenniser les industries existantes qui constituent un atout indéniable dans l'attractivité du territoire, notamment dans le bassin de vie d'Arudy.
- Identifier et favoriser la reconquête des friches

3.3. AFFIRMER LA VOCATION AGRO-PASTORALE DE LA VALLEE D'OSSAU

Les enjeux agricoles

L'activité agro-pastorale est au cœur du cadre de vie de la vallée d'Ossau et constitue un maillon important dans l'économie du territoire (13% des emplois en 2020). Le territoire et ses 60 000 ha d'estives accueillent chaque année plus de 1000 troupeaux, soit la moitié du cheptel transhumant des Pyrénées.

Il s'agit de maintenir et développer cette activité agricole, face aux problématiques actuelles : baisse du nombre d'agriculteurs, enrichissement des zones intermédiaires, difficulté des exploitations agricoles face au contexte économique et climatique, problématique de la ressource en eau et en fourrage, etc.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Assurer la vocation agricole des estives et des zones intermédiaires,
- Protéger les terres agricoles, notamment en fond de vallée, afin de pérenniser les exploitations agricoles et assurer leur autonomie,
- Permettre la diversification de l'activité agricole (transformation, commercialisation, etc.) notamment sur les filières principales (fromage),
- Accompagner la reprise d'exploitation et l'installation de nouveaux exploitants, notamment en lien avec le maraîchage et les circuits courts (convention pastoralisme Communauté de communes, Programme Alimentaire de Territoire du Béarn, etc.),
- Éviter les conflits d'usage entre l'activité agricole et d'autres activités ou usages (ex : périmètre réciprocity, etc.),
- Assurer la préservation du patrimoine bâti propre aux granges foraines,

- S'appuyer sur les savoir-faire et les produits locaux pour valoriser l'agriculture (exemple de la vache béarnaise race locale béarnaise).

3.4. DEVELOPPER LA FILIERE BOIS

Les enjeux de la filière bois

La forêt couvre 36% du territoire. Elle est en expansion du fait notamment de l'enfrichement des zones intermédiaires.

La forêt est principalement présente sur les fortes pentes de fond de vallée et sur les hauteurs.

La filière bois reste peu développée du fait de la topographie, du morcellement foncier, du manque d'entreprises spécialisées sur le territoire, etc.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Structurer la filière bois (bois d'œuvre, bois-énergie) en adéquation avec les enjeux environnementaux, paysagers et sylvicoles des zones de forêts,
- Protéger les boisements les plus emblématiques tout en conservant la vocation agricole des zones intermédiaires,
- Affirmer le rôle de la forêt comme espace de loisirs, de service environnemental (stockage de carbone), réservoir de biodiversité (forêts anciennes, cf. partie 4).

3.5. ASSEoir LA STRATEGIE TOURISTIQUE BASEE SUR LE 4 SAISONS, ET EN LIEN AVEC L'IDENTITE DU TERRITOIRE (ACTIVITES PLEINE NATURE, CULTURE LOCALE, PASTORALISME, GASTRONOMIE)

Les enjeux touristiques de la vallée d'Ossau

L'activité touristique offerte par la vallée d'Ossau repose sur de multiples facettes :

- Les activités et sites qui représentent la locomotive de l'attractivité touristique : les stations d'altitude (Gourette, Artouste), le petit train d'Artouste, le lac de Bious Artigues, col d'Aubisque, lac de Castet, Plateau du Bénou,
- Les activités de pleine nature qui sont pratiquées sur tout le territoire : randonnée, sports d'eaux vives, vélo, accrobranche, etc.
- Les activités culturelles,
- Les activités touristiques liées à l'agro-pastoralisme (visites à la ferme)
- Le thermalisme
- etc.

La filière touristique est aujourd'hui confrontée à de multiples problématiques qui constituent autant d'enjeux pour le territoire : adaptation au changement climatique, mobilités touristiques décarbonées, surfréquentation, problématique des nouveaux modes d'hébergement touristique, etc.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Continuer le développement de la stratégie 4 saisons, notamment en capitalisant sur l'intérêt croissant des clientèles pour les territoires nature, de montagne (post Covid),
- Adapter la filière ski aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain,
- Faire connaître les filières en ligne avec l'image du territoire : culture locale, pastoralisme, activités de pleine nature (randonnées, sports d'eaux vives), gastronomie, thermalisme,
- Multiplier les polarités pour gérer durablement les pics de fréquentation,
- Développer les offres relais pour désaisonnaliser l'activité : offre de baignade, loisirs indoor, bien-être, événementiel, thermoludisme,
- Diversification et montée en qualité de l'offre d'hébergement touristique, qui compte aujourd'hui plus de 8000 lits,
- Une destination vallée d'Ossau à renforcer.

Un objectif important de la vallée d'Ossau et de **repenser les mobilités touristiques** (cf. carte ci-après). La communauté de communes (en collaboration avec les communes d'Eaux-Bonnes et de Laruns) a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt national sur le tourisme durable. Une réflexion a donc été menée durant toute l'année 2023, en concertation avec l'ensemble des socio-professionnels du tourisme et les partenaires (Région, Département, Office de Tourisme...) pour repenser l'organisation touristique de la Vallée par le prisme des mobilités.

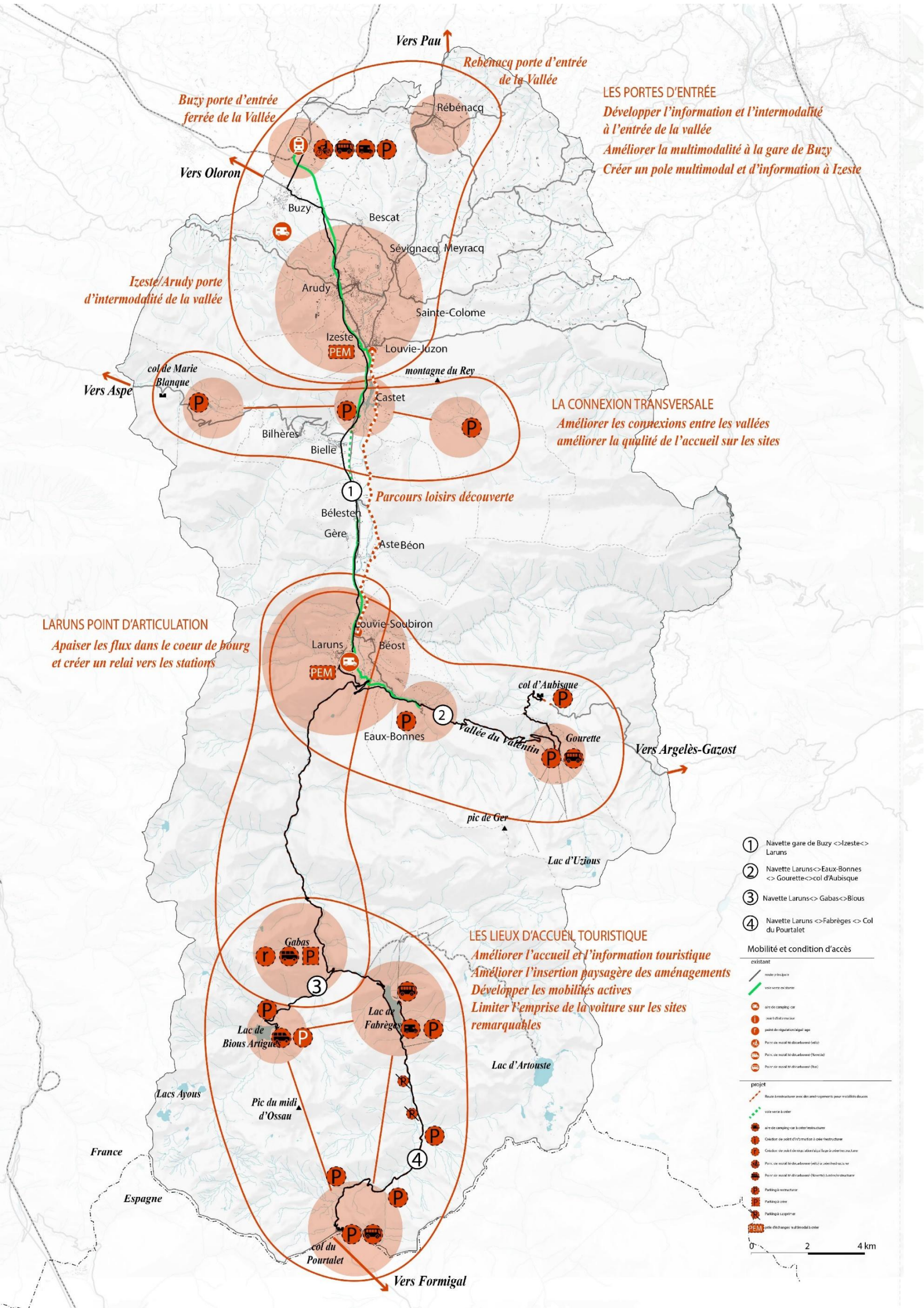
Dans ce cadre, la stratégie est de considérer la vallée d'Ossau comme un espace d'accueil de tous les modes de déplacements pour accompagner la stratégie de désaisonnalisation :

- Développer une nouvelle organisation de la mobilité à l'échelle de la vallée qui s'organise du bas en haut et d'est en ouest, à chaque nœud d'interconnexion,
- Mettre en place de l'information, de la régulation et/ou une application « se bouger dans l'Ossau » pour optimiser les temps de déplacements comme les expériences,
- Mettre en œuvre une politique de tarification cohérente à l'échelle de la vallée,
- Définir une stratégie d'accueil des camping-cars à l'échelle de la vallée et proposer des sites d'accueil qui proposent une intégration paysagère de qualité pour les stationnements.



Le petit train d'Artouste

Repenser les mobilités touristiques



PIECE 1 : PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE
ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

AXE 4. VALORISER LE PAYSAGE OSSALOIS ET SES COMPOSANTES COMME DES ATOUTS MAJEURS DU CADRE DE VIE ET DE L'IDENTITE DU TERRITOIRE

4.1. AFFIRMER LA VOCATION AGRO-PASTORALE DES PAYSAGES OSSALOIS ET DES CONSTRUCTIONS QU'ILS ACCUEILLEN

4.1.1 L'activité agricole et la présence de l'eau entretiennent et façonnent les paysages de la Vallée d'Ossau

Les enjeux de l'activité agricole sur les paysages

Les paysages du territoire sont façonnés par l'activité agricole et la présence de l'eau. L'agro-pastoralisme est une des activités identitaires du territoire qu'il s'agit de mettre en valeur et de préserver pour l'entretien des paysages, le développement de cette activité économique, le savoir-faire ancestral et patrimonial.



Les paysages aux environs de la commune de Lys

La présence de l'eau a modelé l'ensemble de la Vallée et a permis un développement de certaines activités.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

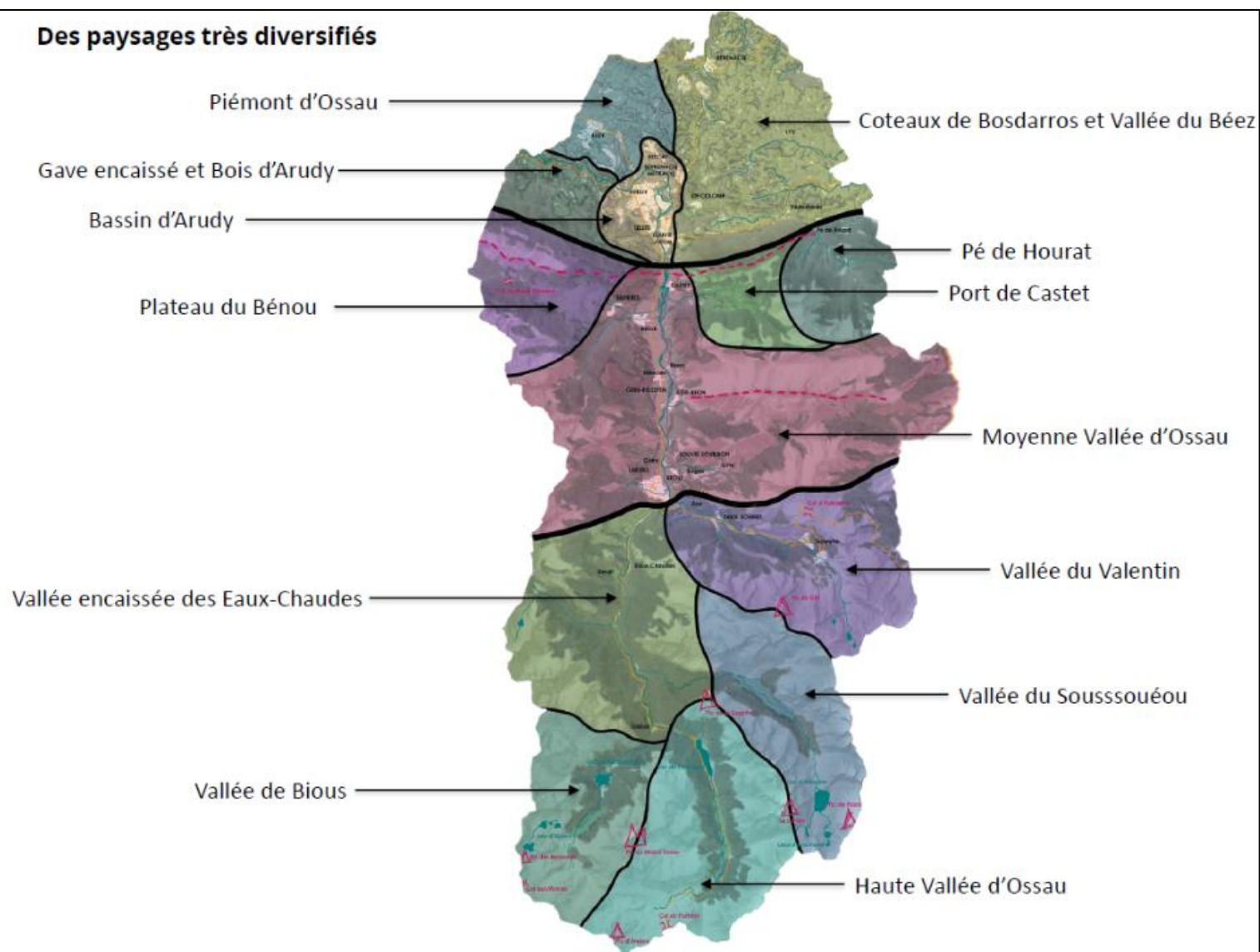
- **Préserver voire restaurer les multiples espaces agricoles** qui participent à la fonctionnalité des exploitations en zone de montagne :
 - Les fonds de vallée, couverts principalement en prairies, ou parsemés de quelques parcelles cultivées ; les fonds de vallée constituent également le support de l'implantation des principaux bourgs,
 - Les pentes couvertes de landes, ponctuées de granges (parfois groupées en quartiers) et de prairies ; sur les premières hauteurs, on retrouve aussi plusieurs villages,
 - Les estives largement ouvertes, domaine des parcours libres des animaux et des cabanes de bergers, parfois groupées selon l'importance des pacages.

- **Préserver voire restaurer les motifs paysagers et vernaculaires** qui témoignent de cette activité agro-pastorale millénaire : murets de pierre, chemins bordés de frênes, lisières de buis, cabanes pastorales, canaux d'irrigation, fontaines, etc.
- **Préserver les paysages liés à la présence de l'eau (lien avec la partie 5).**



La fontaine de la place de la mairie à Laruns

Des paysages très diversifiés



4.1.2 La préservation des granges pastorales

Les enjeux des granges pastorales

L'activité agricole donne à la Vallée d'Ossau un héritage patrimonial avec des éléments de caractère que le territoire souhaite conserver comme les granges pastorales.



Une grange pastorale dans la montagne Verte

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Assurer la préservation du patrimoine bâti des granges pastorales, en tant que mise en valeur du patrimoine montagnard,
- Préserver la destination agricole des espaces situés autour des granges pastorales.

4.1.3 Le déploiement des énergies renouvelables dans les espaces à vocation agricole

Les enjeux du mix énergétique dans un paysage emblématique

La vallée d'Ossau dispose de paysages emblématiques que le SCoT vise à préserver. Le développement des énergies renouvelables doit respecter ces paysages et cette identité ossaloise, aussi bien dans les secteurs à vocation agricole qu'en milieu urbain.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Développer les énergies renouvelables en préservant les activités identitaires du territoire et les paysages emblématiques de la Vallée d'Ossau, dans les secteurs à vocation agricole comme dans les villages,
- Favoriser l'implantation des énergies renouvelables sur des espaces déjà artificialisés (friche industrielle, friche urbaine) et n'ayant pas d'impact sur les paysages.

4.2. MAINTENIR ET RESTAURER L'IDENTITE OSSALOISE DES CENTRES-BOURGS : ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE VERNACULAIRE, FORMES URBAINES, ETC.

Les enjeux pour maintenir l'identité ossaloise

La vallée est ponctuée de nombreux villages groupés, aux qualités paysagères, urbaines et architecturales remarquables. Leur densité est importante et témoigne d'une vie communautaire forte, associée à la nécessité de préserver les terres agricoles.

En haute vallée, à l'exception de la station d'altitude de Gourette implantée en 1930, et des stations thermales des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes, on ne trouve que quelques hameaux (Aas, Artouste, Fabrèges, Goust, Gabas). L'essentiel des villages se concentre ainsi dans la basse et la moyenne vallée.

On différenciera les villages implantés sur les terres basses, des implantations sur les premières hauteurs, parfois liées à l'existence d'un château (Castet), étagées au sein des prairies (Bilhères), ou imbriquées dans la pente (Bescat, Louvie-Soubiron, Gère-Bélesten...). Les maisons s'inscrivent dans le relief par des jeux de soutènement et des étages en lien avec la pente naturelle. Les espaces publics s'adaptent également au relief, formant de petits belvédères et reliant les rues.



Le casino aux Eaux-Bonnes

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

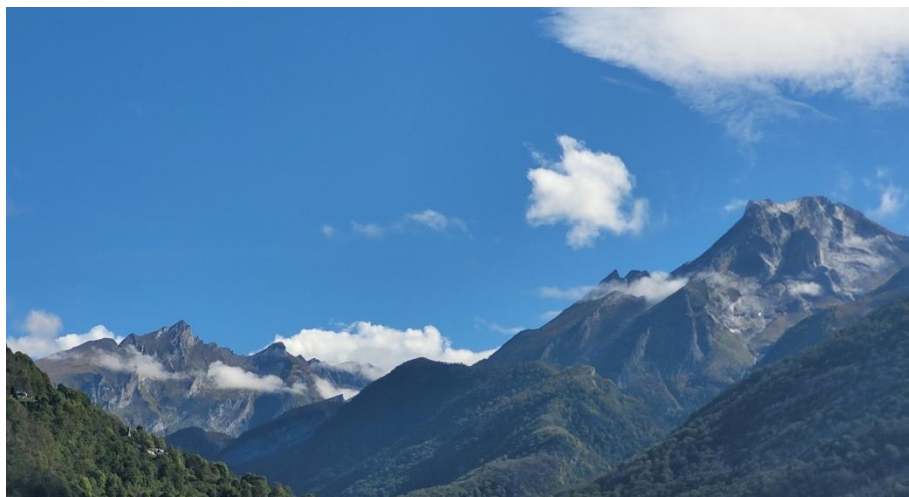
Les objectifs sont :

- Soigner la qualité urbaine et paysagère des espaces publics, existants ou futurs, qui constituent un des marqueurs de l'identité des centres-bourgs en vallée d'Ossau, au travers des places, placettes, espaces de stationnement, parcs, jardins, etc.
- Proposer des formes urbaines en adéquation avec leur environnement immédiat, en respectant les densités, l'implantation du bâti, l'intégration dans la pente, la prise en compte des écoulements, etc.
- Apporter un soin particulier à la réhabilitation des constructions qui définissent l'identité du territoire : maisons de maîtres, bâti thermal, hôtels, résidences touristiques historiques, granges, casino, gares, etc.
- Favoriser une bonne intégration des constructions contemporaines en centre-bourg : volumétrie, hauteur, aspect extérieur, etc.
- Identifier les espaces non bâtis dans les centres-bourgs et préserver leurs fonctions le cas échéant,
- Préserver et mettre en valeur les éléments structurants et identitaires des centres-bourgs et des villages : lavoir, église, parvis, bâtisse, muret en galets, calade, fontaine etc.

4.3. METTRE EN VALEUR ET PRESERVER LES SITES NATURELS EMBLEMATIQUES REMARQUABLES DU TERRITOIRE TOUT EN Y MAINTENANT L'OFFRE TOURISTIQUE

Les enjeux des sites emblématiques remarquables

Des lieux préservés et emblématiques constituent des sites naturels remarquables à l'échelle de la vallée et au-delà, à l'image du Plateau du Bénou, du Port et du lac de Castet, du lac de Bious Artigues, du col d'Aubisque, du col du Pourtalet, du lac de Fabrèges, du lac d'Artouste, de la Montagne Verte.



Vue sur les sommets depuis Laruns



Vue sur les Eaux-Bonnes depuis Aas

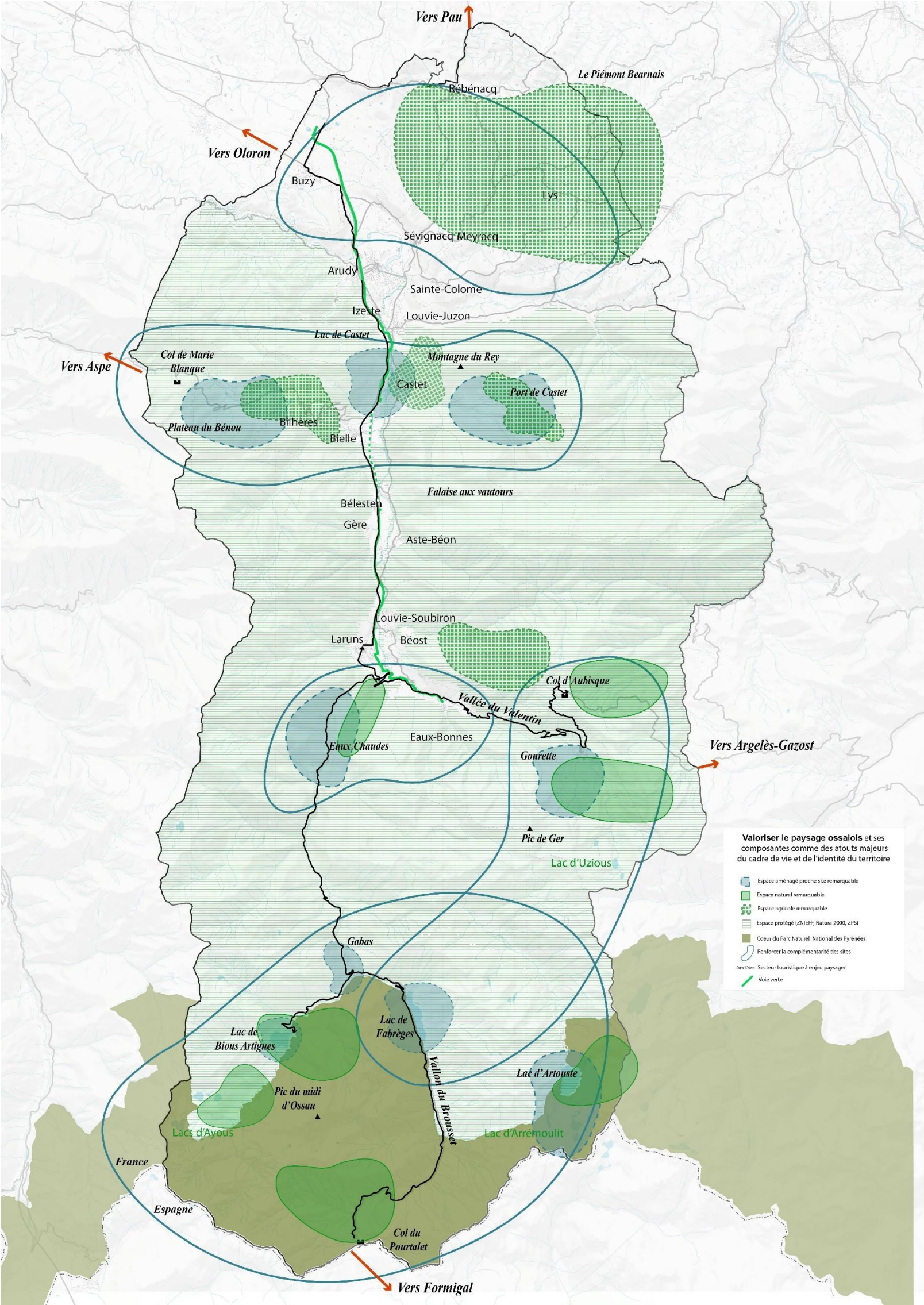
Cependant, ces paysages restent fortement liés aux mutations agricoles liées à la diminution des cheptels et à l'évolution des pratiques pastorales, aux pics de fréquentation, etc. Il en résulte une relative fermeture des paysages de l'étage intermédiaire par un enfrichement des landes ainsi qu'une réappropriation des granges pour l'habitat et des problématiques spécifiques liées aux pics de fréquentation (stationnement, conflits d'usage).

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Préserver l'identité paysagère des sites emblématiques : cônes de vue, végétation, patrimoine vernaculaire, etc.,
- Aménager les sites (stationnement, accès, local d'accueil, etc.) en intégrant au mieux ces aménagements dans leur environnement paysager,
- Gérer les pics de fréquentation dans une logique de préservation des sites,
- Développer des stratégies pour limiter la présence de la voiture aux abords des sites,
- Encadrer le stationnement et proposer des alternatives en termes de mobilité.

Valoriser le paysage ossalois



4.4. ASSURER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN COHERENCE AVEC L'IDENTITE OSSALOISE ET LES CONTRAINTES TOPOGRAPHIQUES

Les enjeux du développement lié à la structure du territoire de la Vallée d'Ossau

Le territoire de la vallée d'Ossau est fortement contraint par la topographie et les risques. Son identité a été travaillée en lien avec ces problématiques à tous les niveaux. Au sein du SCoT il sera important de conforter et préserver ce socle.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Ouvrir à l'urbanisation en protégeant des cônes de vues emblématiques, par une limitation de la constructibilité ou pas une intégration optimale du bâti dans la pente,
- Maintenir et restaurer la qualité des entrées des bourgs : maintien ou restauration des vues sur les points emblématiques (sommets, église, patrimoine), gérer la publicité et la signalétique,
- Qualité des espaces publics : lieux de vie, de sociabilité, bien-vivre ensemble, en lien avec le réchauffement climatique et le mieux vivre en centre-bourg, espaces multifonctionnels (modes de déplacement doux, eaux pluviales, espaces de loisirs) et multi-générationnel,
- Proposer des nouvelles formes urbaines basées sur des principes d'aménagement liés à l'identité ossaloise et/ou béarnaise et/ou les spécificités locales (volumétrie, densité, importance des espaces publics, aspect extérieur des constructions, etc.),
- Limiter l'impact visuel et paysager du bâti dans la pente.



La place de la mairie à Rébénacq

AXE 5. ASSURER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN PRESERVANT SES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES, EN PRENANT EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES, EN FAVORISANT LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES, EN ADAPTANT L'AMENAGEMENT URBAIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1. CONSERVER VOIRE RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

Les enjeux de la Trame Verte et Bleue en Vallée d'Ossau

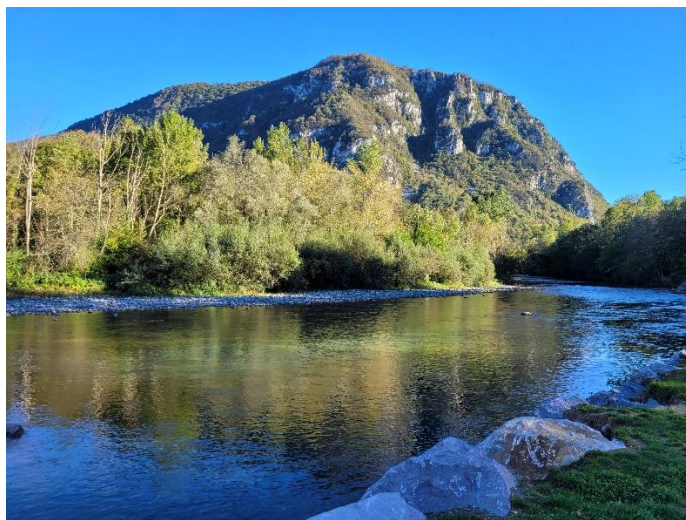
Le SCOT définit une Trame Verte et Bleue composée d'espaces nécessaires au maintien de la biodiversité vivant au sein des grands écosystèmes que sont les milieux ouverts et pastoraux, les milieux humides et aquatiques, les milieux forestiers.

Ces milieux naturels, préservés et peu ou pas fragmentés, constituent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, dont nombre sont des espèces protégées.

Du fait de leur richesse biologique et l'importance pour la vie des espèces qui en dépendent, ils constituent des « réservoirs de biodiversité ».

Ils sont reliés par des espaces naturels favorables aux déplacements des animaux, qui ont ainsi une fonction de « corridors écologiques » entre les habitats des réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient composent ainsi un réseau de vastes espaces sans interruptions physiques pour les espèces, formant des « trames écologiques », au sein du territoire et en relation avec les milieux naturels proches. La trame verte et bleue présente de grandes disparités entre le secteur de montagne et le piémont, la trame étant plus fragmentée sur le piémont en raison de l'urbanisation et de la présence de monocultures défavorables à la biodiversité.



Le Gave d'Ossau

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Pérenniser l'équilibre environnemental dans l'aménagement du territoire en protégeant les principaux espaces constitutifs de la trame verte et bleue :
 - La sous-trame « forêts »,
 - La sous-trame « Landes »,
 - La sous-trame « Pelouses »,
 - La sous-trame « Prairies maigres de fauche »,
 - La sous-trame « Cours d'eau et zones humides ».
- Maintenir la vocation agricole des espaces intermédiaires notamment face à la fermeture des milieux,
- Préserver les connexions entre les réservoirs de biodiversité via les autres espaces, qu'ils soient agricoles, naturels ou urbains, afin d'assurer une perméabilité écologique territoriale,
- Contribuer au maintien de la biodiversité par les actions des collectivités et les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire en évitant des pollutions, en organisant la fréquentation des espaces les plus sensibles, en limitant l'artificialisation d'espaces naturels,
- Porter une attention particulière à la préservation des espèces nocturnes en veillant à réduire la pollution lumineuse et en développant les initiatives des communes qui agissent sur l'éclairage nocturne,
- Poursuivre l'approfondissement de la connaissance de la richesse biologique et de ses enjeux, notamment en partenariat entre le Parc National des Pyrénées, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine), les communes et la Communauté de Communes, au travers des actions comme par exemple, les Atlas de la biodiversité communale, la mise en place d'un Plan Paysage etc.
- Tendre vers la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » et lancer une Stratégie Locale pour la Biodiversité

5.2 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Les enjeux pour assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau

Les ressources en eau constituent une problématique importante en zone de montagne et a fortiori en vallée d'Ossau, qui compte :

- Plus de 200 km de cours d'eau, classés en 1ère catégorie piscicole,
- De nombreuses zones de frayères,
- Une vingtaine de captages d'eau potable déclarés d'utilité publique,
- 13 barrages de retenue pour la production d'hydroélectricité,
- 15 stations d'épuration.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Gérer la ressource qualitativement et quantitativement, conformément aux dispositions du SDAGE Adour-Garonne, en protégeant les milieux aquatiques et la ressource en eau,
- Porter une attention particulière à la restauration de la sous-trame zones humides, au vu des services écosystémiques rendus par ces milieux (régulation des étiages, lutte contre les inondations, stockage du carbone, réservoirs de biodiversité),
- Protéger la ressource pour garantir la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire,
- Préserver les milieux aquatiques et les ressources en maîtrisant la qualité des rejets (eaux usées, eaux pluviales),
- Promouvoir une gestion économe des prélèvements et de la consommation d'eau,
- Valoriser les paysages liés à l'eau sur l'ensemble du territoire et particulièrement aux abords des voies, chemins de randonnée, voie verte, etc.
- Anticiper les effets du chgt climatique sur la disponibilité de la ressource et ses usages.

Les eaux souterraines et gaves ont permis le développement d'une activité de thermalisme dans le passé, qui était un des piliers de l'économie locale, mais également de l'hydroélectricité. Le SCoT entend renforcer ces activités ainsi que les redévelopper.

De même, le SCoT contribuera au développement des nouvelles activités liées à l'eau comme l'utilisation de la ressource au fil de celle-ci (exemple : microcentrales hydroélectriques). L'activité touristique du territoire pourra aussi prendre appui sur cette ressource pour la pratique des loisirs par exemple ; ils devront se faire dans le respect des équilibres naturels et s'inscrire dans la stratégie du territoire.

5.3. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Les enjeux pour assurer la prise en compte des risques et des nuisances

Le territoire du SCoT est particulièrement concerné par les risques naturels, de tous types : inondation, glissements de terrain, avalanche, séisme, retrait-gonflement des argiles, etc.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Limiter voire réduire l'exposition aux risques des biens et des personnes,
- Limiter le développement urbain dans les secteurs exposés,
- Participer à l'amélioration de la connaissance des risques,
- Participer à la préservation des champs naturels d'expansion des crues et des espaces de mobilité des cours d'eau, a fortiori dans les secteurs à forts enjeux environnementaux (réservoirs, corridors de biodiversité)
- Encourager la réduction de la vulnérabilité et des aléas,
- Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en favorisant l'infiltration à la parcelle.

5.4. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ENR

Les enjeux liés aux EnR

Le territoire de la vallée d'Ossau a développé les énergies renouvelables très tôt avec l'émergence de l'hydroélectricité il y a plus de 100 ans, grâce à laquelle s'est développée toute une économie industrielle qui perdure aujourd'hui. Le territoire produit en hydroélectricité l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville comme Bordeaux, ce qui vaudrait à la vallée d'Ossau d'être labellisée « territoire à énergie positive ». Dans le contexte de transition énergétique et climatique, les enjeux résident dans le développement d'un mix énergétique sur l'ensemble du territoire, en prenant en compte les multiples contraintes existantes et en préservant l'identité de la vallée.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Pérenniser et développer l'hydroélectricité, en cohérence avec les atouts et les contraintes environnementales existantes,
- Favoriser le développement des autres EnR sur l'ensemble du territoire en encadrant leur développement de façon à préserver le patrimoine, la trame verte et bleue, les valeurs paysagères du territoire de la Vallée d'Ossau et sa vocation agricole, notamment au regard de l'implantation du solaire sur toiture ou des fermes photovoltaïques au sol,
- Ouvrir le champ des possibles avec le développement d'un mix énergétique,
- Utiliser les zones d'accélération pointées par les communes pour développer une stratégie et une charte de bonne conduite sur la mise en place des ENR sur le territoire,
- Accompagner le développement des ENR en sensibilisant la population et afin d'orienter les ménages et les porteurs de projet vers une réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans tous les postes possibles (habitat, déplacements, etc.).

5.5. ADAPTER L'AMENAGEMENT URBAIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les enjeux du territoire face au changement climatique

Le SCoT permettra de mettre en place des réflexions afin d'intégrer des solutions et des outils pour l'adaptation au changement climatique à toutes les échelles de projet. Les enjeux résident :

- Dans la transformation de l'existant,
- Dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets futurs.

Les objectifs pour la Vallée d'Ossau

Les objectifs sont :

- Conserver les capacités naturelles de stockage du carbone, par le maintien du couvert forestier, de prairies d'estives et des tourbières et réintroduire des espaces perméables pour permettre l'infiltration des eaux de pluies,
- Favoriser l'utilisation des friches et des délaissés pour développer les nouvelles énergies,
- Remettre en question les espaces publics existants (voirie, aire de stationnement, placettes etc...) de façon à limiter les îlots de chaleur, favoriser l'infiltration, etc.,
- Identifier les espaces propices à être renaturés,
- Favoriser le changement des pratiques et des usages de l'eau dans la perspective d'une ressource durable et partagée entre les besoins des territoires,
- Prévenir des risques naturels et anthropiques futurs dans le choix des nouveaux secteurs de développement de projet,
- Assurer l'équilibre entre les espaces imperméables et perméables (gestion des eaux pluviales, favoriser l'infiltration à la parcelle, etc.),
- Inciter le développement d'un bâti moins consommateur d'eau et d'énergie en instaurant une notion de bioclimatisme dans les réflexions dès la conception.

Pour cela, il s'agira par exemple :

- A l'échelle des nouveaux quartiers à construire, de mettre en place notamment des opérations d'aménagement d'ensemble,
- De passer par des solutions innovantes : création d'îlots de fraîcheur, végétalisation (nature en cœur de village), ombrières, intégration des eaux pluviales aux espaces publics, mobilier urbain adapté (dispositifs alternatifs d'ombrages, avancées de trottoirs végétalisés), espaces de stationnement perméables, etc.